

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,
en vue d'une activité cuisson de crevettes**

AVIS DE PUBLICITE

N° 20260310 129

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Société d'Exploitation des Ports du Déroit (SEPD), 285 avenue du Mérite Maritime, 62100 Calais ;
Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La société NUEVA PESCANOVA a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public située sur le port de Boulogne-sur-Mer sur l'emprise parcellaire, identifiée parcelles 5 (BH317) ; 7 et 7bis (BH312) ; 8 (BH313) ; 13 (BH314) ; 12 (BH315) ; 19 et 20 (BH316) de l'îlot Constantine représentant une superficie de 7128 m² ainsi qu'une parcelle de 420 m² entre les rues Henriville, Constantine et Huguet pour y implanter sa réserve incendie.

Elle envisage les investissements suivants :

- exercice 2026 : 56 503 € HT pour la création du stockage d'eau sur la parcelle de 480 m² ;
- exercice 2027 : 69 695 € HT pour la création des entrées d'air et des trappes coupe-feu sur les parcelles 5 ; 20 ; 19 ;
- exercice 2028 : 108 800 € HT de la peinture intumescence sur l'ensemble des parcelles.

Elle a sollicité à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 10 ans justifiée par l'amortissement comptable des investissements projetés sur la même période.

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie de 14 616 m² en vue d'exercer une activité de cuisson de crevettes.
- Durée de l'autorisation : 10 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.
- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : EUR 65 899.79 € hors taxe, conformément au barème des tarifs publics en vigueur au 1er janvier 2026.
- Montant prévisionnel des investissements envisagés 234 998.00 EUROS Hors Taxe
- Octroi de droits réels : oui.

- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer
- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 01/04/2026.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

- Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),
285 Avenue du Mérite Maritime, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.
- Date limite pour manifester son intérêt : **26/03/26**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : la société **NUEVA PESCANOVA FRANCE**, Société par Actions Simplifiée, dont le siège est situé à CAGNES-SUR-MER (06800) au 5 Chemin des presses – Technopolis BAT P immatriculée sous le numéro de SIRET **399 276 088 00057** au greffe du Tribunal de Commerce d'ANTIBES.
- Date de publication du présent avis : 12/03/26.